

**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

**Arrêté n°3979 du 29 juin 2005 fixant les prix des produits  
pétroliers raffinés des aéronefs du transport international et des  
soutes internationales au consommateur final.**

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES HYDROCARBURES,

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET,

LA MINISTRE DU COMMERCE, DE LA CONSOMMATION ET DES APPROVISION-  
NEMENTS,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu l'ordonnance n°3-2002 du 1<sup>er</sup> mars 2002 portant harmonisation technique de certaines dispositions de la loi n°6-2001 du 19 octobre 2001 organisant les activités d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation, de stockage, de transport massif, de distribution et commercialisation des hydrocarbures et des produits dérivés des hydrocarbures ;

Vu le décret n°2002-263 du 1<sup>er</sup> août 2002 définissant la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers ;

Vu le décret n°2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n°2005-83 du 2 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2005-82 du 2 février 2005 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement.

ARRETTENT :

**Article premier** : les prix des produits pétroliers raffinés des aéronefs du transport international et des soutes internationales au consumma-

teur final sont fixés comme suit :

Jet A1 international : 350frs CFA par litre  
Gazole des soutes internationales : 335frs par litre.

**Article 2** : Le présent arrêté qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 29 juin 2005

Pour le ministre d'Etat, ministre  
des hydrocarbures, en mission :

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

Le ministre des travaux publics  
et de l'équipement,

Florent TSIBA

Pacifique ISSOÏBEKA

La ministre du commerce,  
de la consommation et des  
approvisionnements,

Adélaïde MOUNDELE NGOLLO

A  
d  
n  
d  
d  
o  
  
P  
  
L  
e  
  
G  
  
L  
fi  
  
P